CATALOGUE

Programmes de nos formations en secourisme



CAP'FORMATIONS Sport

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

DURÉE

2 jours (14h) en présentiel

Pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions, cliquez ici

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé pour suivre la formation de sauveteur secouriste du travail.

NATURE DE LA FORMATION

Acquisition et développement des compétences.

TARIF

300 € en présentiel

TVA non applicable, Art. 261-4-4 du CGI
Réduction de tarif dans le cadre d'un financement personnel.



PRÉAMBULE

La formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST) permet d'acquérir les compétences nécessaires pour intervenir face à une situation d'accident du travail et contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

Cette formation s'inscrit dans le dispositif national défini par l'INRS. D'une durée de 14 heures en présentiel, elle permet, après validation des compétences, l'obtention du certificat SST, valable 24 mois.



PUBLIC CIBLE

Tous salariés ou dirigeants d'entreprises relevant du régime général de la Sécurité sociale.
Tous salariés ou dirigeants des entreprises, organismes ou de tout autre institution hors champ d'application du régime général de la Sécurité sociale souhaitant devenir sauveteur secouriste du travail.

SANCTION DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, l'Assurance maladie – Risques professionnels et l'INRS délivrent un certificat de « Sauveteur Secouriste du Travail » valable 24 mois aux participants ayant suivi la totalité de la formation et ayant satisfait à toutes les évaluations certificatives des compétences.

Pour prolonger la validité de ce certificat, il est exigé de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences » (MAC) d'une Durée de 7 heures en présentiel et de satisfaire aux évaluations certificatives des compétences.

OBJECTIFS ET CONTENU

A l'issue de la formation vous serez capable de :

I) <u>Intervenir face à une situation d'accident du travail</u> [JOUR 1 et 2]

1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
- Identifier le cadre juridique du rôle du SST
- Délimiter son champ d'intervention en matière de secours

2. Protéger de façon adaptée
- Mettre en oeuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
- Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même

3. Examiner la victime
- Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
- Reconnaître les autres signes affectant la victime
- Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre

4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
- Définir les différents éléments du message d'alerte
- Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même

5. Secourir la victime de manière appropriée
- Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
- Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
- Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin

II) <u>Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise</u> [JOUR 1]

6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
- Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise

7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
- Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées
- Déterminer des risques et leurs dommages potentiels

8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention
- Supprimer ou réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement
- Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée
- Proposer, si possible, des pistes d'amélioration

PRINCIPES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Un questionnaire préformation est envoyé aux participants en amont de l'action : il permet d'identifier leurs attentes et de réaliser un positionnement pédagogique grâce à une auto-évaluation initiale des acquis.
Au cours de la formation, le formateur utilisera :
- Du matériel pédagogique : plan d'intervention SST, mannequins (adulte, enfant, nourrisson), défibrillateur de formation, objet divers pédagogiques factices, mallette de maquillage...
- Diverses méthodes de pédagogie active : exposés interactifs, démonstrations , études de cas et mises en situations ;
- Remise d'un livret pédagogique à chaque participant.

SUIVI ET ÉVALUATION DE LA FORMATION

- Une feuille d'émargement pour chaque ½ journée de formation suivie ou un relevé de connexion pour les formations réalisée à distance ;
- Une évaluation des acquis sous forme de questionnaire et de mise en situation ;
- Un questionnaire post-formation pour mesurer la montée en compétences et évaluer la satisfaction à chaud ;
- Remise d'une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de la formation et les résultats de l'évaluation des acquis ;
- Une évaluation « à froid » 6 mois après la formation, pour en mesurer l'efficacité opérationnelle.



FORMATEUR

Anthony PALLIER

Formateur SST et MAC SST certifié
Formateur Gestes et Postures

06 46 79 13 85
polefc@capformationssport.fr
www.capformationssport.com

Organisme de formation certifié Qualiopi, déclaré sous le n°76320069032 auprés du Préfet de Région Occitanie. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

MAINTENIR ET ACTUALISER SES COMPÉTENCES DE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (MAC SST)

DURÉE

1 jours (7h) en présentiel

Pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions, cliquez ici

PRÉ-REQUIS

Être titulaire du certificat SST délivré par une entité habilitée.

Les titulaires d'un certificat APS (acteur prévention secours) sont réputés détenir le certificat SST et peuvent également participer à un MAC SST. Dans cette hypothèse, le MAC ne leur permettra de maintenir et actualiser leurs compétences qu'en sauvetage secourisme du travail.

NATURE DE LA FORMATION

Acquisition et développement des compétences.

TARIF

180 € en présentiel

TVA non applicable, Art. 261-4-4 du CGI
Réduction de tarif dans le cadre d'un financement personnel.



PRÉAMBULE

Cette formation a pour objectif de maintenir et d'actualiser les compétences des sauveteurs secouristes du travail pour garantir dans le temps leur capacité d'intervention.

Elle s'inscrit dans le dispositif national défini par l'INRS.

D'une durée de 7 heures en présentiel, elle permet, après validation des compétences, le renouvellement du certificat SST, valable 24 mois.



PUBLIC CIBLE

Tous salariés ou dirigeants d'entreprises relevant du régime général de la Sécurité sociale, ou de tout autre institution hors champ d'application du régime général de la Sécurité sociale souhaitant maintenir et actualiser leurs compétences de sauveteur secouriste au travail.

SANCTION DE LA FORMATION

Pour prolonger la validité du certificat SST, fixée à 24 mois, le titulaire doit participer à une formation de Maintien et d'Actualisation des Compétences (MAC) SST, d'une durée de 7 heures en présentiel, et satisfaire aux évaluations certificatives des compétences prévues par le référentiel.

À l'issue de la formation, et sous réserve de la validation des compétences, le certificat SST est renouvelé pour une nouvelle période de 24 mois.

OBJECTIFS ET CONTENU

A l'issue de la formation vous serez capable de :

I) <u>Intervenir face à une situation d'accident du travail</u> [MATIN ET APRES-MIDI]

1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
- Identifier le cadre juridique du rôle du SST
- Délimiter son champ d'intervention en matière de secours

2. Protéger de façon adaptée
- Mettre en oeuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
- Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même

3. Examiner la victime
- Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
- Reconnaître les autres signes affectant la victime
- Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre

4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
- Définir les différents éléments du message d'alerte
- Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même

5. Secourir la victime de manière appropriée
- Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
- Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
- Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin

II) <u>Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise</u> [MATIN]

6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
- Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise

7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
- Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées
- Déterminer des risques et leurs dommages potentiels

8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention
- Supprimer ou réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement
- Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée
- Proposer, si possible, des pistes d'amélioration

PRINCIPES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Un questionnaire préformation est envoyé aux participants en amont de l'action : il permet d'identifier leurs attentes et de réaliser un positionnement pédagogique grâce à une auto-évaluation initiale des acquis.
Au cours de la formation, le formateur utilisera :
- Du matériel pédagogique : plan d'intervention SST, mannequins (adulte, enfant, nourrisson), défibrillateur de formation, objet divers pédagogiques factices, mallette de maquillage...
- Diverses méthodes de pédagogie active : exposés interactifs, démonstrations , études de cas et mises en situations ;
- Remise d'un livret pédagogique à chaque participant.

SUIVI ET ÉVALUATION DE LA FORMATION

- Une feuille d'émargement pour chaque ½ journée de formation suivie ou un relevé de connexion pour les formations réalisée à distance ;
- Une évaluation des acquis sous forme de questionnaire et de mise en situation ;
- Un questionnaire post-formation pour mesurer la montée en compétences et évaluer la satisfaction à chaud ;
- Remise d'une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de la formation et les résultats de l'évaluation des acquis ;
- Une évaluation « à froid » 6 mois après la formation, pour en mesurer l'efficacité opérationnelle.



FORMATEUR

Anthony PALLIER

Formateur SST et MAC SST certifié
Formateur Gestes et Postures

06 46 79 13 85
polefc@capformationssport.fr
www.capformationssport.com

Organisme de formation certifié Qualiopi, déclaré sous le n°76320069032 auprés du Préfet de Région Occitanie. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE

DURÉE

2 jours (14h) en présentiel
(auxquelles il convient d'ajouter, le cas échéant, le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession)
Pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions, cliquez ici

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé pour suivre la formation Premiers secours en santé mentale.

NATURE DE LA FORMATION

Acquisition et développement des compétences.

TARIF

300 €
TVA non applicable, Art. 261-4-4 du CGI
Réduction de tarif dans le cadre d'un financement personnel.



PRÉAMBULE

Les Premiers secours en santé mentale constituent l'aide qui est apportée à une personne qui subit le début d'un trouble de santé mentale, une détérioration d'un trouble de santé mentale ou qui est dans une phase de crise de santé mentale.
Les premiers secours sont donnés jusqu'à ce qu'une aide professionnelle puisse être apportée ou jusqu'à ce que la crise soit résolue. Ils sont l'équivalent en santé mentale, des gestes de premiers secours qui eux, apportent une aide physique à la personne en difficulté.



PUBLIC CIBLE

Toute personne (salarié, dirigeant, bénévoles...) à partir de 18 ans souhaitant apprendre comment fournir un soutien initial aux personnes qui subissent le début de troubles de santé mentale, la détérioration de troubles existants de santé mentale, ou des crises de santé mentale.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation vous serez capable de :

- Acquérir des connaissances de base concernant les troubles de santé mentale
- Mieux appréhender les différents types de crises en santé mentale
- Développer des compétences relationnelles : écouter sans jugement, rassurer et donner de l'information adaptée
- Adopter une posture sécurisante pour soi et pour l'autre

Une démarche pédagogique participative pour :

- Prendre confiance dans l'interaction avec des personnes éprouvant un problème de santé mentale ou en crise de santé mentale
- Revoir ses représentations concernant la santé mentale
- Renforcer l'aide apportée aux personnes en crise ou éprouvant un problème de santé mentale

ÉLÉMENTS DE CONTENU

DEMI-JOURNÉE 1
Session 1.1 – Introduction à la santé mentale et aux interventions
- Santé mentale en France (facteurs de risque – statistiques – conséquences)
- Interventions efficaces

Session 1.2 – Introduction aux Premiers Secours en Santé Mentale
- Premiers Secours en Santé Mentale

> Cadre des premiers secours en santé mentale
> Le plan d'action AERER
- Présentation de la dépression

> Signes, symptômes et interventions

DEMI-JOURNÉE 2
Session 2.1 – Le plan d'action pour la dépression
- Rappel de la dépression
- Action 1 pour la dépression
- Crise suicidaire : Présentation - Assister

Session 2.2 – Les troubles anxieux
- Présentation des troubles anxieux

> Signes, symptômes et interventions

DEMI-JOURNÉE 3
Session 3.1 - Le plan d'action pour les troubles anxieux
- Rappel des troubles anxieux
- Le plan d'action PSSM pour les troubles anxieux, attaques de paniques et chocs post-traumatique

> Action 1 pour les troubles anxieux (hors crise)
> Crise d'attaque de panique : Présentation - Assister
> Crise après un événement traumatique : Présentation - Assister

Session 3.2 – Les troubles psychotiques
- PSSM pour les troubles anxieux (suite)
- Présentation des troubles psychotiques

> Signes, symptômes et interventions

DEMI-JOURNÉE 4
Session 4.1 – Le plan d'action pour les troubles psychotiques
- Rappel des troubles psychotiques
- Action 1 pour les troubles psychotiques
- Crise psychotique sévère : Présentation - Assister
- Premiers Secours pour les troubles psychotiques (suite)

Session 4.2 – L'utilisation des substances et le plan d'action
- Présentation des troubles liés à l'utilisation de substances

> Signes, symptômes et interventions
- Action 1 pour l'utilisation de substances
- Crise liée à l'utilisation de substances
- Crise d'agressivité
- Urgence médicale
- PSSM pour l'utilisation des substances (suite)

PRINCIPES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Un questionnaire préformation est envoyé aux participants en amont de l'action : il permet d'identifier leurs attentes et de réaliser un positionnement pédagogique grâce à une auto-évaluation initiale des acquis.
Au cours de la formation, la formatrice utilisera :
- Apports théoriques liés à des situations vécues
- Débats à partir de supports vidéo
- Échanges sur les expériences et interactivité
- Démarche pédagogique participative avec remise d'un livret

SUIVI ET ÉVALUATION DE LA FORMATION

- Une feuille d'émargement pour chaque ½ journée de formation suivie ou un relevé de connexion pour les formations réalisée à distance ;
- Une évaluation des acquis sous forme de questionnaire ;
- Un questionnaire post-formation pour mesurer la montée en compétences et évaluer la satisfaction à chaud ;
- Remise d'une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de la formation et les résultats de l'évaluation des acquis ;
- Une évaluation « à froid » 6 mois après la formation, pour en mesurer l'efficacité opérationnelle.



FORMATRICE

Camille BASCOU

Formatrice accréditée
Premiers Secours en Santé Mentale

06 46 79 13 85
polefc@capformationssport.fr
www.capformationssport.com

CAP'FORMATIONS Sport

Organisme de formation certifié Qualiopi, déclaré sous le n°76320069032 auprés du Préfet de Région Occitanie. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.